



15^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

26 SEPTEMBRE – 1^{er} OCTOBRE 2011

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

SYNTHÈSE

**Président : John MAC COLL
Rapporteur général : Dominique DEPRIESTER**

SOMMAIRE

I. Réseau d'enseignement français à l'étranger : situation et articulation entre opérateursPage 5
A. Point de rentrée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'EtrangerPage 4
1. <i>Les marques de soutien à l'AEFE de sa tutelle</i>Page 4
2. <i>Une progression des effectifs</i>Page 4
3. <i>Une gestion systématique des crises</i>Page 4
4. <i>Les enjeux de l'Agence pour 2011 / 2012</i>Page 5
4.1. L'aide à la scolaritéPage 5
4.2. La pédagogie : l'objectif de l'excellence pour tousPage 5
4.3. Les personnelsPage 6
4.4. La politique immobilière de l'AgencePage 6
5. <i>Point sur le programme FLAM</i>Page 7
B. La Mission Laïque Française (MLF)Page 7
1. Etat du réseau à la rentrée 2011Page 7
2. L'articulation entre la Mission Laïque Française et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'EtrangerPage 8
II. Action culturelle extérieure : la difficile articulation entre l'Alliance française et l'Institut françaisPage 8
1. Présentation du réseau des Alliances françaisesPage 8
2. Les orientations de la Fondation Alliance françaisePage 9
3. L'absence d'une articulation réfléchie entre les deux réseaux de l'action culturelle extérieurePage 9
III. Le détachement des personnels de l'Education nationale vers le réseau d'enseignement et culturelPage 10
1. Profil des personnels détachésPage 10
2. Evolution du nombre de détachésPage 10
IV. Aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étrangerPage 11
1. De nouvelles mesures réglementaires s'appliquent cette annéePage 11
2. Point sur les campagnes en coursPage 12
a. Tassement du dispositif des bourses scolairesPage 12
b. Montée en puissance confirmée du dispositif de prise en chargePage 12
3. Au niveau budgétairePage 13
4. Les mesures d'ajustement à l'étudePage 13
Résolution EN/01/09/2011 : Accueil des bacheliers des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur françaisPage 14
Résolution EN/02/09/2011 : Inscription des bacheliers français du réseau d'enseignement français à l'étranger dans l'enseignement supérieur françaisPage 15
Résolution EN/03/09/2011 : développement de section Baccalauréat professionnel dans les lycées du réseau AEFEPage 16
Réponse à la Résolution EN/1/3/11Page 17

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL**

**Président : M. John MAC COLL
Rapporteur général : Dominique DEPRIESTER**

M. AICARDI René	M. LEBOUCHER Hervé
M. BARRAT Franck	Mme LEQUET Anne-Colette
Mme BEN NACEUR Madeleine	M. LOISEAU Philippe
M. Olivier BERTIN	M. LUBRINA François
Mme BLOCH Michèle	M. MAC COLL John
Mme CERISIER BEN GUIGA Monique	Mme MALIVEL Michèle
M. CHAZOT Pascal	Mme MARGARETO Soledad
M. CHOSTAKOFF Wladimir	M. MARIE Jacques
Mme CONWAY Hélène	M. NIZET Francis
M. D'AGESCY Gilles	M. PETRI-GUASCO Raymond
Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Marie-Françoise	Mme PICARDES Chantal
M. DELL'AQUILA Bruno	M. PLANTEVIN Thierry
M. DEPRIESTER Dominique	M. PRETET Jean-Charles
M. DUVERNOIS Louis	Mme RECHENMANN Catherine
Mme EL ANBASSI Bérangère	M. REGNARD Damien
M. FERRAND André	M. RICCI Didier
M. GIRAUT Claude	M. RIGOT-MULLER Bertrand
M. LAUGEL Marcel	M. SARRAZIN Louis
Mme LAURENTI Maryse	M. TIROU Ramatchandirane
M. LE BRETON Tanguy	M. VIALA Denis
	M. ZAMBELLI Jean-Claude

Administrateur : Martine RUSSET

DATES	HORAIRES	THEMES	INVITES
LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011			
APRES-MIDI	14 h 30 – 15 h 30 15 h 30 – 17 h 00	Point sur l'état des dispositifs d'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français (bourses scolaires et prise en charge). Bilan et perspectives Bilan de l'enseignement français à l'étranger	M. Jean-Luc MASSIN , Chef de service du service des bourses scolaires à l'AEFE Mme Anne-Marie DESCOTES , Directrice de l'AEFE M. Yves AUBIN DE LA MESSUZIERE , Président de la Mission laïque française M. Jean-Christophe DEBERRE , Directeur de la Mission Laïque Française
MARDI 27 SEPTEMBRE 2011			
MATIN	9 h 30 – 10 h 15	- Travail préliminaire de la commission - Point sur les réponses apportées aux vœux et résolutions de la session plénière de mars 2011	
MATIN	10 h 15 – 11 h 15	Etat des lieux de l'articulation entre l'Alliance française et l'Institut français. Démarche qualité engagée avec le MAEE pour améliorer la qualité de l'offre du réseau	M. Jean-Pierre de LAUNOÎT , Président de l'Alliance française de Paris M. Jean-Claude JACQ , Secrétaire Général de l'Alliance française de Paris
APRES-MIDI	14 h 15 – 16 h 15	Détachement des personnels vers les réseaux culturels et d'enseignement français à l'étranger dans le cadre de la qualité de l'offre éducative	Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF , Directrice des relations européennes et internationales Ministère de l'Education nationale
MERCREDI 28 SEPTEMBRE	14 h 30 – 17 h 00	Rédaction des vœux, motions et résolutions	
APRES-MIDI			

La Commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel s'est réunie les lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 septembre 2011. Ses travaux ont porté sur l'articulation entre les différents partenaires des réseaux d'enseignement et culturel et sur la mise à disposition des personnels de ces réseaux par le Ministère de l'Education nationale.

La session de rentrée est aussi l'occasion d'un premier bilan sur la rentrée scolaire dans le réseau et sur la campagne des aides à la scolarité en cours.

La Commission a élu M. Claude GIRAUT secrétaire général en remplacement de Mme Hélène CONWAY élue sénatrice le 25 septembre.

I. Réseau d'enseignement français à l'étranger : situation et articulation entre opérateurs

A. Point de rentrée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

La Commission a reçu Mme Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) accompagnée d'une grande partie de ses collaborateurs afin de dresser un premier bilan du réseau d'enseignement à la rentrée 2011.

La Directrice qualifie la rentrée d'assez positive malgré les nombreuses crises ayant affecté le réseau ces derniers mois.

1. *Les marques de soutien à l'AEFE de sa tutelle :*

- La présentation le 15 juin, du **plan de développement de l'enseignement français devant le Conseil des Ministres** précise qu'il faut « conforter les missions et les moyens du réseau scolaire homologué, en consacrant des moyens significatifs » ;
- L'hommage rendu par le Ministre des Affaires étrangères à l'enseignement français à l'étranger qualifié de « **premier levier de l'action culturelle et de coopération** » lors de la réunion des Conseillers culturels le 19 juillet ;
- La volonté de **soutien au réseau exprimé par le Secrétaire d'Etat** chargé des Français de l'étranger.

2. *Une progression des effectifs*

Les chiffres ne sont pas définitifs mais le réseau compte à cette rentrée environ 300 000 élèves, scolarisés dans 480 établissements dans 130 pays. 110 000 élèves sont Français, 155 000 nationaux et 35 000 sont des étrangers tiers. 113 000 sont scolarisés dans le primaire, 79 000 au collège et 50 000 au lycée.

L'ensemble des secteurs géographiques enregistre des progressions :

- de près de 4% en Europe (avec un sensible regain en Europe centrale : +7%) ;
- de plus de 3% en Amérique ;
- très fortes en Asie avec des augmentations supérieures à 10% dans de nombreux établissements ;
- nettes en Afrique subsaharienne du fait des pays en sortie de crise ;

Seuls le Maghreb, le Machrek et Madagascar voient leur progression ralentir du fait des crises politiques et sociales

3. *Une gestion systématique des crises*

De nombreux établissements ont subi des crises majeures :

- au **Yémen** : l'école de Sanaa, fermée au printemps puis rouverte pour une trentaine d'élèves yéménites est de nouveau fermée ;
- en **Libye** : l'établissement de Tripoli n'a pas été rouvert à la rentrée. Il accueillait 470 élèves avant sa fermeture et l'évacuation de la communauté française en février dernier ;

- en **Syrie** : à Damas, la rentrée au lycée a eu lieu ainsi qu'à Alep ;
- à **Tokyo** : le redressement des effectifs est plus marqué que prévu ;
- en **Côte d'Ivoire** : l'école Prévert d'Abidjan et le lycée Blaise Pascal ont rouvert avec un grand nombre d'inscriptions ;
- en **Tunisie**, les effectifs du primaire sont revenus à leur niveau de l'année passée, à l'exception de Bizerte ;
- en **Egypte**, le lycée français du Caire compte une centaine d'élèves de moins qu'à la rentrée 2010.

L'AEFE a répondu à ces crises par la **mise en place d'une cellule de prévention et de crise** et la mise en place dans les établissements scolaires **de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)**. Quatre millions d'euros seront consacrés l'année prochaine à la **sécurisation d'établissements**.

4. Les enjeux de l'Agence pour 2011 / 2012

4.1 L'aide à la scolarité, qui fera l'objet d'un développement en fin de synthèse.

4.2 La pédagogie : l'objectif de l'excellence pour tous.

Dans **le primaire**, les évaluations effectuées en CM2 montrent les très bonnes performances des élèves de ce niveau, aussi bien en français qu'en mathématiques.

Au **collège**, les résultats du **Diplôme national du Brevet (DNB)** sont très positifs. De nombreux pays, voire des zones entières, affichent 100% de réussite.

Au lycée, plus de 95% des élèves de terminales ont passé avec succès les épreuves **du baccalauréat**.

Du point de vue des contenus pédagogiques, les axes prioritaires de cette année sont :

- **les langues avec la mise en place de certifications en langue conçues et validées par les autorités nationales** (Cambridge, Cervantès, bientôt Goethe, Dante) et les certifications en langue française ;
- **une culture humaniste modernisée : éducation physique et sportive** ;
- **la prise en compte renforcée des contextes locaux et des spécificités culturelles et géopolitique** dans la rédaction des projets d'établissement ;
- **l'accueil des enfants en situation de handicap**.

L'AEFE dénombre les élèves porteurs de handicap. Ce chiffre, fondé sur des critères précis (Auxiliaire de Vie Scolaire, temps dérogatoire aux examens) et concernant trois catégories de troubles répertoriés (apprentissage, cognitifs, moteurs et sensoriels), **pourrait avoisiner les 1000 élèves**.

L'Agence souhaite développer la **traçabilité des parcours d'intégration et d'inclusion** des élèves et les accompagner le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles.

Des Inspecteurs du Premier degré spécialisés dans la scolarisation d'élèves porteurs de handicaps (ASH) ont été recrutés dans le réseau pour mieux répondre à cette question. Les plans de formation continue de l'AEFE intègrent la prise en compte des différences.

Pour Mme la Directrice, la mobilisation des équipes pédagogiques permet souvent de poursuivre la scolarisation le plus loin possible.

4.3 Les personnels :

- L'Indemnité Spécifique de Vie Locale (ISVL)

Il s'agit d'un élément de rémunération des personnels résidents mis en place en 2002 pour compenser les évolutions locales du coût de la vie et les effets de change.

Pour rappel, notre Commission et l'Assemblée en plénière avaient adopté à l'unanimité en mars 2011 une résolution demandant une refonte du dispositif pour corriger les situations locales rendues parfois difficiles pour les personnels du fait du périmètre figé de l'enveloppe budgétaire qui ne permet plus de tenir compte des augmentations importantes du coût de la vie dans certaines zones.

L'AEFE souhaite apporter une réponse structurelle aux problèmes posés par l'ISVL. Des travaux sont en cours, impliquant l'ensemble des partenaires de l'AEFE dont des représentants de notre Assemblée. L'objectif est la présentation de propositions concrètes au prochain Conseil d'Administration de l'Agence prévu le 30 novembre.

- La formation :

Dans le réseau, l'enjeu de la formation est d'autant plus fort que l'AEFE est soumise à un plafond d'emplois pour le nombre de ses personnels résidents et expatriés. De fait, l'appel à des recrutés locaux rend nécessaire un renforcement de la formation.

4.4. La politique immobilière de l'Agence

Les conditions matérielles d'enseignement sont essentielles et constituent une part importante de l'attractivité des établissements. Des besoins importants et de nombreux projets sont en cours dans tout le réseau

Nous nous étions inquiétés des conséquences de l'interdiction faite aux opérateurs de l'Etat d'emprunter sur les marchés financiers pour des durées supérieures à 12 mois dans une résolution votée en mars dernier

Pour l'année 2011, l'Agence a pu bénéficier d'une **dotation complémentaire de l'Etat** d'un montant de 9,5M€ afin d'assurer le financement des trois opérations immobilières qui avaient été votées par le Conseil d'Administration (Amman, Berlin et Bruxelles)

Pour l'année 2012, l'Agence a reçu un accord de principe de sa tutelle pour recourir à un **emprunt auprès du Trésor** à concurrence de **12,6 M€ pour une durée de 8 ans** ce qui va lui permettre de financer la fin des deux opérations engagées ainsi que plusieurs autres opérations déjà programmées.

Pour les années suivantes, l'AEFE étudie, avec sa tutelle et le ministère du Budget, la possibilité de mettre en place un **fonds de financement** alimenté par un prélèvement annuel de l'Agence sur ses fonds propres et par une importante dotation de l'Etat les trois premières années. Avec ce financement initial, l'Agence pourrait engager un certain nombre de projets et poursuivre ensuite sa politique immobilière avec les participations des établissements bénéficiaires de ces investissements qui lui remonteraient les sommes correspondant à des annuités de remboursement comme si l'investissement avait été couvert par un emprunt.

5. Point sur le programme FLAM

L'AEFE assure le pilotage et la gestion depuis 2009 du programme Français Langue Maternelle. Ce programme a bénéficié en 2011 d'une enveloppe de 600 000 euros pour 62 projets.

Les associations subventionnées, pour 2011, sont au nombre de

- 14 en Amérique du Nord pour un montant total de 178 500 euros.
- 35 en Europe pour un montant de 215 000 euros.
- 9 en Asie-Pacifique, Océanie pour un montant de 80 200 euros.
- 4 en Afrique pour un montant de 26 000 euros.
- 8 en Amérique centrale et du Sud pour un montant de 42 500 euros.

L'AEFE a engagé une réflexion sur le suivi et l'accompagnement de ce programme. Un bilan du programme FLAM et des propositions d'évolution seront présentés lors d'un prochain conseil d'administration de l'AEFE.

Les membres de la Commission ont insisté pour être associés à la réflexion sur l'évolution du programme FLAM ainsi qu'aux réunions d'attribution des subventions.

Pour conclure à propos du réseau d'enseignement français, la question est posée de la « soutenabilité » de son développement si les mesures de limitation du nombre d'emplois de titulaires et les difficultés du financement des projets immobiliers n'étaient pas levées.

La mise en place du label **FrancEducation**, présenté dans le rapport de mars 2011 pourrait être un nouvel outil pour diversifier l'offre d'une éducation « à la française » et développer notre présence éducative dans le monde, sous une autre forme.

Site de l'AEFE : <http://www.aefe.fr/>

Site programme FLAM : <http://www.programme-flam.fr/>

B. La Mission Laïque Française (MLF)

1. Etat du réseau à la rentrée 2011

M. Yves AUBIN DE LA MESSUZIERE, Président de la Mission Laïque Française et M. Jean-Christophe DEBERRE, Directeur ont présenté un état de la MLF à cette rentrée.

La MLF est **une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique** depuis 1907 dont le but est la **diffusion de la langue et de la culture françaises par le moyen de la scolarisation à l'étranger**. C'est donc un opérateur de l'enseignement français à l'étranger.

La MLF a depuis 2010 adopté un **plan d'orientation stratégique**, présenté devant notre Commission définissant les orientations et les principes de développement de l'association.

Pour Yves AUBIN DE LA MESSUZIERE, si l'enseignement français reste une valeur sûre à l'étranger, il est en **compétition forte** avec d'autres systèmes éducatifs et doit **pouvoir s'adapter**. La devise de la MLF « deux cultures, trois langues » est un élément fort de l'identité de la MLF plurilingue et interculturelle.

L'association gère, à différents niveaux, **120 établissements scolarisant environ 46000 élèves**, elle représente donc environ un quart du réseau mondial d'enseignement.

Après un développement rapide ces dernières années, le déploiement se fera à un rythme plus mesuré à l'avenir.

Les **axes de développement géographiques** sont concentrés sur le Maghreb et en particulier l'Algérie (ouverture à Annaba par exemple), l'Asie centrale et l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Gabon).

2. L'articulation entre la Mission Laïque Française et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

La MLF a consolidé ses relations avec les partenaires institutionnels par la signature de conventions cadres :

- En 2009 avec le **Ministère de l'Education nationale** pour renforcer la coopération en matière d'enseignement français et de formation à l'étranger (1) ;
- Le 18 mai 2010 une convention cadre (2) a également été signée avec le **Ministère des Affaires étrangères et européennes** portant sur la coopération et la mobilisation des deux partenaires au service des établissements publics français à l'étranger. Ce partenariat permet au ministère des Affaires étrangères et européennes et à la MLF d'associer leurs actions pour une **synergie renforcée** en faveur du rayonnement international de l'expertise d'enseignement française.
- Cette synergie entre les opérateurs est également reprise dans le **plan de développement de l'enseignement français à l'étranger** présenté le 14 juin dernier (3) puisque y est acté le principe d'une **stratégie de l'offre scolaire**, et l'**association de l'ensemble des partenaires français et étrangers** de l'enseignement français dans le monde.
- Enfin, un **protocole d'entente signé entre l'AEFE et la MLF** (4) réaffirme la complémentarité entre les deux opérateurs et précise le rôle de chacun.

*Il apparaît aux membres de la Commission que l'articulation entre les deux principaux acteurs de l'enseignement français à l'étranger renforce l'efficacité de notre réseau d'enseignement.
Aujourd'hui, les deux opérateurs ne semblent pas en concurrence mais en synergie.*

Pour information, texte des conventions signées par la MLF

- (1) http://www.mlfmonde.org/IMG/pdf/convention_men.pdf
- (2) <http://www.mlfmonde.org/spip.php?article499>
- (3) http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/entrees-thematiques_830/langue-francaise-francophonie-diversite-linguistique_1040/langue-francaise_3094/enseigner-francais_11872/formations-pedagogiques-linguistiques_11873/plan-developpement-enseignement-francais-etranger-15.06.11_93293.html
- (4) http://www.mlfmonde.org/IMG/pdf/protocole_entente_AEFE_web.pdf

Site Internet de la MLF : <http://www.mlfmonde.org/>

II. Action culturelle extérieure : la difficile articulation entre l'Alliance française et l'Institut français

La Commission a reçu M. Jean Pierre de LAUNOÎT, Président de la Fondation Alliancefrançaise et M. Jean Claude JACQ, son secrétaire général.

1. Présentation du réseau des Alliances françaises

L'Alliance française fut créée en 1883 pour contribuer au rayonnement culturel de la France, amoindri après la défaite de Sedan. Elle se fonde sur un principe jamais copié de confier à des étrangers amoureux de la France le soin du développement de la langue et de la culture françaises. Son réseau mondial représente aujourd'hui les deux tiers des établissements du réseau culturel extérieur de la France. Il **compte 920 implantations dans 136 pays** sur les cinq continents. Chaque année, plus de **450 000 personnes y apprennent la langue française**, et plus de 6 millions participent à ses activités culturelles. Ces chiffres témoignent de l'**importance du concours des Alliances françaises au rayonnement de notre langue et de notre culture à travers le monde**. La coordination du réseau est assurée par la Fondation Alliance française. Chaque Alliance française est une **association de droit local à but non lucratif**, qui exerce sa mission de manière autonome. Les Alliances sont administrées par près de 10 000 bénévoles étrangers, responsables juridiquement de leurs activités.

Les Alliances françaises ont en commun la poursuite de trois missions essentielles :

- Proposer des cours de français, en France et dans le monde, à tous les publics
- Mieux faire connaître les cultures françaises et francophones
- Favoriser la diversité culturelle

Environ 300 Alliances françaises reçoivent une aide du Ministère des Affaires étrangères sous la forme de subventions et de mise à disposition de personnels et de volontaires internationaux. La Fondation elle-même perçoit un soutien financier du ministère (800 000 € en 2010).

2. Les orientations de la Fondation Alliance française

L'Alliance dit être dans une « **phase heureuse de son histoire** » : son réseau est dense, la fréquentation des apprenants en hausse de 2 à 4% cette année avec des pointes à plus de 4% dans des pays comme le Brésil.

La Fondation est engagée dans une démarche de qualité avec la **mise en place de référentiels** permettant **d'améliorer la qualité de son offre de cours et de ses propositions culturelles**, une meilleure gouvernance des Conseils d'administration et une **professionnalisation des cadres locaux par un effort porté sur la formation**.

Cette politique de professionnalisation des cadres locaux est **une réponse à la diminution du nombre de personnels détachés dans le réseau** (235 en 2010). Cependant, pour la direction de l'Alliance, une nouvelle diminution des personnels d'encadrement, pourtant programmée, risque de remettre en cause la nature même du réseau culturel extérieur et son bon fonctionnement.

3. Une rivalité potentielle entre les deux réseaux de l'action culturelle extérieure

Le nouvel opérateur de l'action culturelle extérieure, l'Institut français, pourrait à terme, coordonner la partie du dispositif d'action culturelle extérieure relevant directement des pouvoirs publics, c'est à dire les 143 centres culturels français à l'étranger et les 154 services de coopération culturelle des ambassades.

La **reconduction de la convention** entre la Fondation Alliance française et le Ministère des Affaires étrangères en octobre 2010 devait permettre entre autres de définir les termes de la collaboration entre les deux organismes¹, le MAEE demeurant en position d'arbitre.

Cependant, **l'articulation entre les deux organismes semble poser problème dans la pratique**. Pour la Fondation, la **communication de l'Institut français** se définissant comme l'unique appellation du réseau culturel extérieur et **l'ouverture de bureaux de l'Institut français** dans de grandes villes où les Alliances sont implantées depuis plus d'un siècle sème le trouble chez les administrateurs locaux et chez les utilisateurs des centres, comme auprès du public et des partenaires étrangers de notre action.

Pour l'Association, le risque est grand de voir **se développer une concurrence entre les deux marques et une compétition pour la recherche de financements locaux**. On rappelle en effet que les Alliances sont largement autofinancées.

La position du Conseiller culturel, à la fois directeur local de l'Institut français et responsable de la mise en œuvre de la programmation budgétaire du poste, risque également de provoquer une érosion des contributions publiques à l'action des Alliances françaises.

Il apparaît aux membres de la Commission que la nature des Alliances françaises a permis leur parfaite intégration dans le paysage culturel local et que leur indépendance est un atout pour notre rayonnement culturel extérieur. Elles nous semblent donc complémentaires et non concurrentes du réseau de l'Institut français.

¹ http://www.latitudefrance.org/IMG/pdf/Convention_MAEE_Fondation_AF.pdf

III. Le détachement des personnels de l'éducation nationale vers le réseau l'enseignement et culturel

Le fonctionnement des réseaux d'enseignement français à l'étranger et d'action culturelle extérieure est assuré en grande partie par des personnels détachés à partir du Ministère de l'Education Nationale.

La Commission, alertée par la **diminution du nombre de postes de détachés**, les **difficultés croissantes d'obtention de ce détachement** et donc le risque à court terme posé par le recrutement de personnels pour ces réseaux a souhaité auditionner un représentant du Ministère de l'Education Nationale.

La Commission a reçu Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Directrice des relations européennes et internationales et de la coopération auprès du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le Ministère de l'Education Nationale détache des personnels vers l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, la Mission Laïque Française, l'Institut français et le Ministère des Affaires étrangères notamment.

1. Profil des personnels détachés

Les personnels détachés sont majoritairement des hommes (71%), d'âge moyen de 48 ans avec une expérience de l'expatriation (en moyenne 9 ans passés à l'étranger).

Les postes pourvus à partir de personnels dépendant du Ministère sont des postes de :

- **Conseillers de Coopération et d'Action culturelle** (COCAC), collaborateurs directs de l'ambassadeur, ils assurent la direction et la coordination de l'ensemble des services et établissements culturels et de recherche placés sous leur autorité. Leur part en provenance du MEN diminue en faveur de personnels du Ministère des Affaires étrangères (passage de 61 à 38% entre 2010 et 2011) ;
- **Conseillers pour la Science et la Technologie** (CST) chargés de promouvoir les coopérations dans les domaines de la recherche, de la technologie et d'assurer une veille scientifique et technologique. Les CST sont de plus en plus souvent des contractuels, jeunes post doctorants.
- **Attachés de coopération éducative** (ACE) chargés de projets de coopération éducative dans l'enseignement secondaire et l'enseignement du français. Les personnels issus du MEN y sont très représentés. Il s'agit d'enseignants du secondaire, d'inspecteurs de l'éducation nationale et d'universitaires.
- **Attachés de coopération pour le français** (ACF) en charge des projets et actions en lien avec la promotion du français.

2. Evolution du nombre de détachés

De manière générale, le nombre de personnels originaires du MEN diminue dans le réseau : 54% des personnels du réseau provenait du MEN en 2007 contre 44% aujourd'hui.

Le recrutement du MAEE s'est diversifié, en provenance des collectivités territoriales notamment, sur des postes de contractuels.

Le nombre de postes de détachés en diminution, les difficultés croissantes pour obtenir des détachements risquent d'entraîner rapidement des difficultés de fonctionnement des réseaux.

Les opérateurs anticipent en portant leurs efforts sur la formation de personnels en contrat local mais certains signalent que leur réseau ne pourra plus fonctionner à l'identique.

Site de France Expertise Internationale : <http://www.fei.gouv.fr/>

Site de l’Institut Français : <http://www.institutfrancais.com/>

Site de CampusFrance : <http://www.campusfrance.org/>

IV. Aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger

La commission a entendu M. Jean Luc MASSIN, chef du service des aides à la scolarité à l’Agence pour l’Enseignement Français à l’Etranger.

L’ensemble des membres de l’Assemblée a été destinataire d’une note sur l’état des dispositifs d’aide à la scolarité à cette rentrée. Cette synthèse n’en reprend donc que les éléments les plus marquants.

On rappelle que l’aide à la scolarité est financée par l’action « Accès des élèves français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l’étranger et affaires consulaires ».

A compter de cette année, l’action est décomposée en sous actions permettant de distinguer les bourses scolaires de la prise en charge des frais de scolarité des enfants scolarisés dans les classes de lycée.

La dotation définitive devrait s’établir à **117,9 millions d’euros**, les crédits ouverts s’élevant à ce jour à 112,1 ME dont 79,5 ME pour les bourses scolaires et 32,6 ME pour la prise en charge.

1. De nouvelles mesures réglementaires s’appliquent cette année

- En matière de gestion des bourses scolaires :

Pour les familles concernées par les deux dispositifs, retour à un calcul des droits à bourses scolaires en tenant compte des frais scolaires et parascolaires de tous les enfants et suppression des arrondis systématiques des quotités théoriques.

A noter que le coefficient k et les revenus minima restent par ailleurs inchangés à leur niveau 2009/2010.

- En matière de gestion de la prise en charge , les frais de scolarité désormais couverts à hauteur des tarifs fixés en 2007/2008 pour les pays du rythme nord ou 2008 pour les pays du rythme sud conformément aux dispositions fixées par le décret 2011-506 du 9 mai 2011.

2. Point sur les campagnes en cours

On possède ce jour les résultats définitifs des pays du rythme sud et des chiffres obtenus après la première commission nationale des pays du rythme sud.

a. Tassement du dispositif des bourses scolaires

		Demandes déposées	Bourses accordées	Coût moyen d'une bourse
Pays du rythme sud	Nombre	1969	1706	4 779
	Evolution	-2%	-1,1%	+26,7%
Pays du rythme nord (provisoire)	Nombre	24 206	19 977	3 490
	Evolution	+5,7% (peu significatif)	+2,1%	+4,8%

Plusieurs commissions locales de bourse n'ont pu se réunir en raison de crises géopolitiques (Abidjan, Tripoli, Sanaa, Ouagadougou) ce qui ne permet pas de dégager de tendance pour les pays du rythme nord.

Les évolutions constatées peuvent s'expliquer par :

- les mesures de régulation prises en matière de bourses scolaires,
- le nombre important d'élèves boursiers en définitive non scolarisés,
- la baisse du nombre de demandes de bourses pour les élèves scolarisés dans des classes ouvrant droit à prise en charge.

b. Montée en puissance confirmée du dispositif de prise en charge.

On rappelle que depuis la rentrée 2009/2010, la prise en charge s'applique à l'ensemble des classes de lycée.

		Demandes déposées	PEC accordées	Coût moyen d'une PEC (euros)
Pays du rythme sud	Nombre	404	362	5 105
	Evolution	0%	+8,4%	+ 22,8%
Pays du rythme nord (provisoire)	Nombre	7 114	7 114	3836
	Evolution	+15,1%	+2,1%	- 14,6%

La diminution du coût moyen des PEC dans les pays du rythme nord s'explique par la **mesure de plafonnement sur les tarifs 2007 /2008** conformément aux dispositions fixées par le décret 2011-506 du 9 mai 2011. Les prises en charge ne couvrent plus cette année que 76-79% des frais de scolarité.

Au montant de ces prises en charge, s'ajoute le montant des compléments de prise en charge accordées aux élèves boursiers bénéficiant par ailleurs d'une quotité partielle de bourse. Ces compléments sont désormais plafonnés sur les tarifs 2007 / 2008.

Au total, 57% des lycéens français scolarisés bénéficient d'une aide à la scolarité.

3. Au niveau budgétaire : l'exécution du budget 2011 s'inscrit ce jour en conformité avec les estimations réalisées.

Les prévisions 2011-2013 avec maintien du plafonnement de la prise en charge à son niveau actuel s'établit comme suit :

	2011	2012	2013
Bourses scolaires	84 M€	93,6 M€	106 M€
PEC après extension du plafonnement	33,7 M€	31,9 M€	33,5 M€
Total après extension du plafonnement	117,7 M€	125,5 M€	139,5 M€
<i>Dotations</i>	<i>117,8 M€*</i>	<i>125,5 M€</i>	<i>116 M€</i>
Besoin de financement	0 M€	0 M€	- 23,5 M€

4. Les mesures d'ajustement à l'étude

La mise en place du plafonnement de la PEC a soulevé des critiques de la part des familles scolarisant leurs enfants dans les établissements où le différentiel de frais de scolarité à la charge des parents s'avère le plus important.

L'Agence et sa tutelle réfléchissent aujourd'hui à des **mesures d'ajustement du plafonnement** si les moyens alloués au dispositif le permettent.

A la suite des travaux de la Commission nationale de juin 2011, l'Agence a décidé de lancer une réflexion sur la situation des **familles à revenus faibles supportant une charge de loyer peu élevée** et qui seraient, de ce fait, pénalisées en termes d'attribution de bourses.

Par ailleurs, l'Agence va procéder d'ici la prochaine commission nationale à un **réexamen de l'ensemble des barèmes** et recensera les postes pour lesquels celui-ci apparaît, à la suite du gel des revenus minima opéré, en inadéquation patente avec le contexte local actuel et la situation des familles.

En raison du plafonnement opéré en matière de prise en charge, il est possible qu'un certain nombre de **familles souhaitent déposer une demande de bourse scolaire en lieu et place de leur demande initiale de prise en charge** devant la seconde CLB 2011/2012 (pays du rythme nord). Si tel est le cas, il convient de rappeler que ces familles quitteront un dispositif pour rentrer dans un autre et qu'elles devront dans ce cadre présenter un dossier contenant tous les justificatifs requis en matière de bourses scolaires (justificatifs de ressources en particulier).

Par ailleurs, compte tenu de la publication tardive des textes réglementaires afférant à la campagne 2011/2012 des pays du rythme nord, **les postes ont été invités à recevoir et à instruire toutes les demandes qui seraient présentées tardivement par des familles déjà installées dans le pays au 1^{er} janvier 2011 avant la date limite de dépôt des dossiers en seconde CLB**. Aucun rejet pour dépôt hors délais ne sera prononcé à l'encontre de ces familles.

Enfin, sur le plan organisationnel, la **charge de travail des postes consulaires et de l'Agence ne cesse de s'alourdir** avec une augmentation du nombre de demandes à traiter de plus de 10 % par an, difficulté à laquelle s'ajoute l'évolution des règles de gestion fixant le fonctionnement des deux systèmes. **La pression exercée par les familles** pour obtenir une aide ne cesse enfin de s'accroître alourdissant encore la tâche des structures administratives en charge du dossier.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

15ème session

26 septembre au 1^{er} octobre 2011

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

RÉSOLUTION EN/01/09/2011

Objet : Accueil des bacheliers français des établissements français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français

Considérant :

les difficultés rencontrées par les bacheliers français de nos établissements français à l'étranger pour bénéficier de bonnes conditions d'accueil ;

la création de l'EPIC CampusFrance (établissement public industriel et commercial) destiné à améliorer les services aux étudiants ;

les situations particulières de ces bacheliers ;

Demande :

- Que tout soit mis en œuvre pour leur assurer un meilleur accueil
 - par un accès prioritaire aux résidences universitaires dès la 1^{ère} année ;
 - par une simplification des formalités et procédures (ouverture de compte bancaire, caution, garants...) ;
 - par la mise en place généralisée de tutorats en première année.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

15ème session

26 septembre au 1^{er} octobre 2011

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

RÉSOLUTION EN/02/09/2011

Objet : Inscription des bacheliers français du réseau d'enseignement français à l'étranger dans l'enseignement supérieur français

Considérant

- qu'un lien naturel devrait exister entre le réseau d'enseignement français à l'étranger et les établissements d'enseignement supérieur français dont ils sont un aboutissement logique ;
- les nombreuses difficultés rencontrées par les bacheliers français de nos établissements français à l'étranger pour accomplir leurs démarches de pré inscription et d'inscription dans ces établissements ;

demande :

- que les établissements d'enseignement supérieur français prennent en compte les situations particulières d'éloignement et d'isolement de ces bacheliers ;
- qu'une plus large information soit donnée aux établissements du réseau français à l'étranger et aux familles sur le *Service orientation et enseignement supérieur* (SORES) de l'AEFE dont la mission est d'assurer la transition lycée-enseignement supérieur.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

15ème session

26 septembre au 1^{er} octobre 2011

Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel

RÉSOLUTION EN/03/09/2011

Objet : développement de sections Baccalauréat professionnel dans les lycées du réseau de l'AEFE

Considérant

- les difficultés d'orientation en fin de 3^{ème} que rencontrent certains élèves et leurs familles ;
- la carence de structures offrant des formations adaptées à l'étranger spécialement pour ces jeunes français ou francophones ;
- les obstacles majeurs liés à l'éloignement dans le cas de poursuites d'études en France pour les familles de ces élèves mineurs ;
- les objectifs définissant la mission confiée à l'AEFE ;
- que l'objectif d'excellence inclut aussi l'accompagnement de tous ses élèves jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire ;

Demande :

- que chaque établissement du réseau AEFE envisage la création de sections professionnelles pour répondre à ses engagements d'excellence ;
- que soit proposé un baccalauréat professionnel chaque fois que la logistique le permet, par exemple dans le cas où il existe déjà une filière Sciences et Technologies de la Gestion (STG).

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Réponse à la Résolution EN/1/3/11 portant sur l'accueil des bacheliers français du réseau de l'AEFE dans l'enseignement supérieur français

L'AEFE travaille à ce que les bacheliers français issus de son réseau bénéficient des meilleures conditions d'accueil possible dans l'enseignement supérieur français. Dans le contexte de réformes du lycée et de l'Université concernant l'accompagnement personnalisé des élèves et des étudiants, l'AEFE a créé dès 2007 un Service Orientation et Enseignement Supérieur (SORES) dont la mission principale est de définir et de mettre en œuvre la politique de l'Agence en matière d'orientation des élèves, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères et européennes. Ce service est plus particulièrement chargé de la transition lycée-enseignement supérieur.

En amont, l'AEFE veille à développer les moyens d'une meilleure information pour une orientation optimale des élèves. À ce titre, les trois experts en orientation du service interviennent tout au long de l'année dans les établissements scolaires du réseau pour aider les équipes de direction à définir un programme d'orientation, former les personnels-relais en orientation et les professeurs principaux, pour informer les élèves et leurs parents, et dispenser des conseils au cours d'entretiens individuels. Un partenariat avec les académies permet de compléter l'équipe des conseillers d'orientation-psychologues et de mieux couvrir le réseau. Le SORES de l'AEFE veille également à favoriser le développement d'espaces orientation bien équipés et documentés au sein des établissements, à identifier des personnes relais et ressources dans le domaine, et à former les enseignants à l'entretien avec les élèves. L'ensemble des actions de mise en œuvre de cette politique d'orientation de l'Agence a touché, en 2009-2010, 124 établissements répartis dans 76 pays en 390 jours de mission.

De plus, l'AEFE alloue des subventions aux établissements du réseau pour qu'ils mènent des actions en faveur de l'orientation. L'enveloppe globale consacrée aux actions pilotes pour l'orientation (APO) s'est élevée, pour 2009-2010, à 340 000 € (dont 105 454 € pour les missions des conseillers en orientation de l'AEFE et des conseillers d'orientation-psychologues des académies partenaires) et a concerné 134 établissements.

Afin d'améliorer encore l'information des élèves et des familles, l'AEFE a signé en avril 2010 une convention de partenariat avec l'ONISEP, offrant ainsi aux établissements et aux familles l'accès à un service d'orientation en ligne (www.monorientationenligne.fr), à un espace numérique de travail (le passeport orientation formation-Webclasseur) et à une bibliothèque de ressources en ligne sur les formations et les métiers (Biblionisep). Le SORES de l'AEFE développe en outre des actions en partenariat avec CampusFrance, agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Il forme à l'orientation certains agents d'espaces CampusFrance, organise à Paris, avec CampusFrance, des sessions d'accueil et d'information d'élèves étrangers scolarisés dans le réseau (par exemple, réception à deux reprises d'élèves des USA...), et co-organise des séminaires d'information sur les études supérieures.

L'AEFE, à travers le SORES, veille aussi à la bonne affectation des élèves de Terminale dans l'enseignement français après le baccalauréat, notamment par l'administration et le suivi de l'application informatique nationale « Admission Post-Bac » (1730 questions d'élèves et 570 questions de chefs d'établissement traitées en 2009-2010). Suite aux négociations entreprises par l'AEFE avec la Conférence des Présidents d'Université et le Ministère de l'enseignement supérieur, il n'existe plus depuis deux ans d'académie de rattachement pour les bacheliers issus du réseau, qu'ils soient français ou étrangers, de sorte que ces bacheliers peuvent être admis dans des formations universitaires (hors filières sélectives) partout en France (hormis les licences à Paris et la première année commune aux études de Santé - médecine, pharmacie, dentaire - en Ile de France pour lesquelles les capacités d'accueil des établissements sont plus limitées). Enfin, l'AEFE travaille à l'amélioration de l'accueil des bacheliers français et étrangers en négociant des conditions spécifiques de logement (avec le Foyer des Lycéennes à Paris, par exemple).

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Commission des affaires culturelles l'enseignement et de l'Audiovisuel

Résolution EN/1/3/11

Objet : Accueil des bacheliers français du réseau de l'AEFE dans l'enseignement supérieur français

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant les difficultés rencontrées par les bacheliers français de nos établissements français à l'étranger :

- pour s'informer et s'orienter en vue d'études supérieures en France,
- pour accomplir leurs démarches de préinscription et d'inscription dans les universités françaises,
- pour bénéficier de bonnes conditions d'accueil

Considérant l'excellence reconnue de ces élèves,

Considérant la création de l'EPIC CAMPUSFRANCE (établissement public industriel et commercial) pour améliorer les services aux étudiants dans l'élaboration des objectifs et l'organisation de cette entité,

Demande que soient prises en considération les situations particulières de ces bacheliers ;
Et propose :

- le développement des services d'orientation, au sein des établissements de l'AEFE ainsi que le renforcement des liens avec les antennes de CampusFrance,
- que les universités accordent une priorité à leurs demandes d'inscription,
- que tout soit mis en œuvre pour leur assurer un meilleur accueil :
 - o par un accès prioritaire aux résidences universitaires dès la 1^{ère} année,
 - o par une simplification des formalités et procédures (ouverture de compte bancaire, cautions...),
 - o par la mise en place, la première année, de tutorats.

RESULTAT	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité		X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions	2	